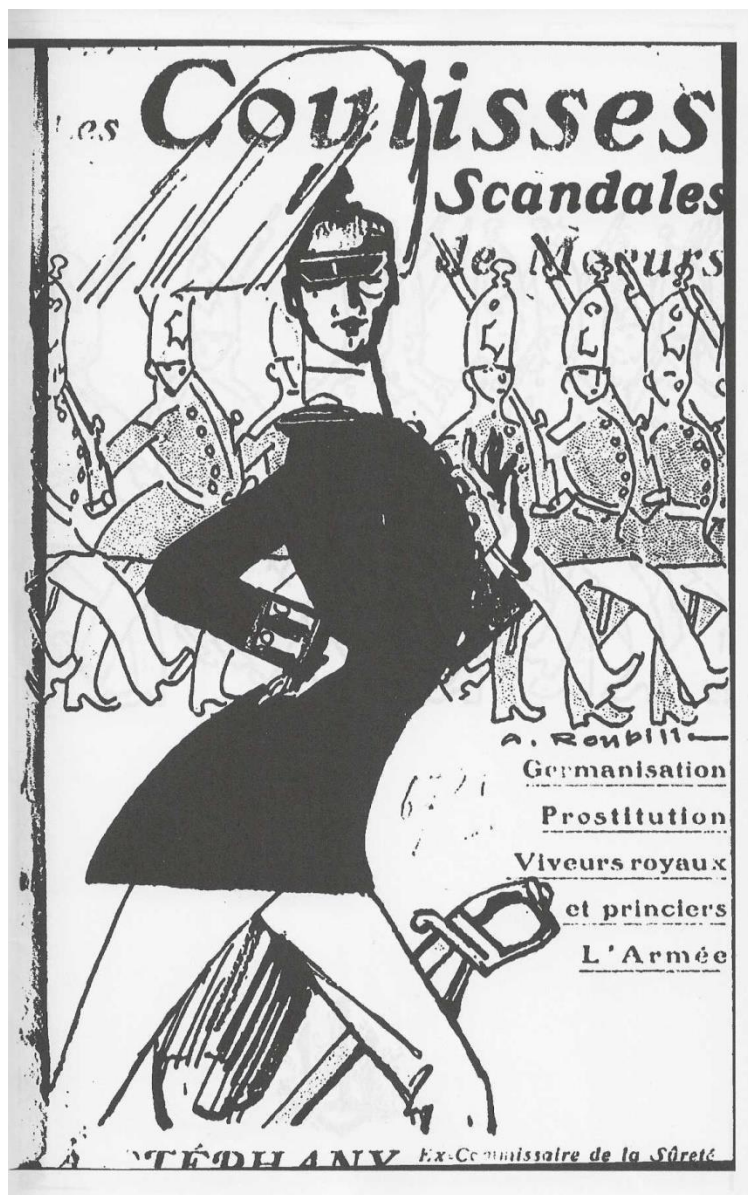




Association de
Sauvegarde du
Patrimoine de
Fegersheim-Ohnheim

À Fegersheim, en 1902, un fait divers qui mène à une affaire d'Etat « *L'affaire Stéphanie* »



Cette histoire, ou plutôt ces deux histoires, imbriquées de façon improbable l'une dans l'autre telles des poupées russes, sont de nature différente.

L'une, la première, qui est relative à la création d'un deuxième corps de pompiers au début des années 1900 à Fegersheim, relèverait du fait divers si elle n'avait pas croisé l'autre.

L'autre, concerne la dénonciation par un policier local, le commissaire Stéphany, des pratiques discriminatoires de l'administration allemande envers les populations d'Alsace-Moselle. Les deux ont en commun de s'inscrire dans le contexte historique, politique et social de leur époque, le tournant du XIXe siècle.

C'est ce cadre qui en explique les origines et les raisons profondes.

Voici le cadre historique dans lequel évolue cette histoire.

L'Alsace-Moselle, annexée par l'Empire allemand en 1871, ne bénéficie pas des mêmes droits que les autres provinces allemandes. La population annexée n'est pas toujours acquise à l'empereur et fait l'objet d'une surveillance rapprochée, ce qui est mal vécu.

La commune de Fegersheim est en pleine mutation sociologique. La paysannerie recule, la classe ouvrière se développe avec l'implantation de l'usine de Graffenstaden. De nouvelles manières de penser émergent et trouvent leur traduction dans des mouvements politiques qui se disent progressistes et affrontent des partis traditionnels, dits "ecclésiastiques", bien décidés à défendre leurs prérogatives.

Les événements, qui constituent le fil de cette histoire, ont été largement relayés par les presses allemande et française. Ce sont les articles de l'époque qui nous ont permis de la reconstituer.

Le contexte social et politique à Fegersheim au tournant du XIXe siècle.

(Chapitre rédigé à partir de l'article de Jean-Paul Lingelser *Nouveaux aspects de l'histoire municipale de Fegersheim-Ohnheim (1870-1938)* dans *Fragments d'Histoire* édité par la Société d'histoire des Quatre Cantons, p.109 et suite.)

Après la guerre de 1870 et l'annexion de l'Alsace-Moselle par l'Empire allemand, la vie politique ne connaît pas de bouleversement profond. Le conseil municipal reste élu au suffrage universel, et le maire, autrefois nommé par un préfet, est désigné à présent par le président du district de Basse-Alsace qui se fait conseiller dans son choix par un fonctionnaire de proximité, le directeur de l'arrondissement « le *Kreisdirektor* » d'Erstein.

À Fegersheim, les Schalck, une famille de paysans aisés, dont une branche possède aussi l'auberge *Au Soleil*, joue un rôle prépondérant dans la commune. Ses membres occupent les fonctions de maire et/ou d'adjoint depuis des décennies que ce soit sous la République, la monarchie ou le *Reich*.

Le premier maire de cette dynastie est Georges Schalck, qui exerce cette fonction à trois reprises entre 1792 et 1797. Son fils sera maire pendant la courte période des Cent-Jours du retour de Napoléon en 1815, mais son petit-fils, François Antoine Xavier reprendra le flambeau en 1848 pendant ... 35 ans, jusqu'à son décès en 1883. Une longévité à nuancer. En 1871, François Antoine Xavier est nommé par défaut, car son opposant, le Dr Valentin Meyer (1819-1884) - qui aurait dû lui succéder au vu du nombre des voix recueillies - décline la charge pour des raisons de santé. En 1883, au décès de François Antoine Xavier, le docteur Valentin Meyer prend fait et cause pour l'instituteur et secrétaire de mairie, Auguste Ehrhard (1826-1885). Il veut éviter le transfert de la fonction à l'un des deux fils du maire décédé, tous deux candidats à la succession de leur père. Pour cela, il adresse de nombreux courriers de recommandation en faveur d'Auguste Ehrhard au *Kreisdirektor* Booch-Schutz et au président du district de basse Alsace, Otto Back.

Le Dr Meyer n'est pas le seul à envoyer de telles lettres à Otto Back. L'ambiance est chaude à Fegersheim. De nombreux courriers et pétitions, vantant les qualités des uns et décrivant les manquements des autres, lui sont adressés par les factions en présence. Et la population n'est pas en reste, les menaces y fusent. Pour éviter les débordements, les gendarmes veulent faire fermer les deux auberges de la place (*Les Deux Clés* de Mutschler et *Au Soleil* de Schalck), mais la population proteste.

Les élections se déroulent finalement sans incident notoire, et le scrutin est largement favorable à l'équipe d'Auguste Ehrhard qui est nommé maire, une première dans ce village agricole ! Dans la foulée, Auguste Ehrhard est aussi élu président de la caisse du Crédit Mutuel de Fegersheim, créée l'année précédente sous l'impulsion du mouvement *Raiffeisen*. Ses mandats seront de courte durée ; il meurt deux ans plus tard, en juillet 1885.

L'épineuse question de la désignation d'un nouveau maire se pose donc une nouvelle fois au président de district. Mais cette fois les choses se présentent différemment, puisqu'à l'occasion d'élections partielles, les partisans de feu Auguste Ehrhard et du Dr Valentin Meyer perdent la majorité au profit des soutiens de la famille Schalck. De plus, le nouveau directeur de l'arrondissement d'Erstein, le *Kreisdirektor* Otto Poehlmann, est d'avis qu'il n'y a pas de remplaçant crédible à Auguste Ehrhard et porte donc son choix sur l'un des fils Schalck, dont on n'avait pas voulu deux ans plus tôt. Il s'agit de François Antoine Schalck (1850-1924) qui sera maire de 1885 à 1902.

Mais la commune n'en poursuit pas moins son évolution sociale et économique. En 1902, 125 ouvriers métallurgistes ont lancé une coopérative de consommation à Strasbourg et environs (*Konsumverein für Straßburg und Umgebung*), un mouvement coopératif qui va très rapidement s'étendre à toute l'Alsace. À Fegersheim, et c'est une particularité, seront créés deux « *Konsum* », l'un, dit noir, d'obédience confessionnelle, le noir étant la couleur de l'habit clérical et l'autre, le rouge, fréquenté majoritairement par les ouvriers. Cette particularité reflète les clivages qui existaient dans la communauté villageoise à cette époque.

Au décès de Valentin Meyer en 1884, un autre médecin cantonal lui succède, le Dr Émile Lechten (1852-1891), fils du pasteur de Fortschwihr. Ce dernier, très estimé de ses concitoyens, aurait mené une liste d'opposition à Schalck à l'occasion des élections municipales de 1891, mais il meurt subitement en octobre de la même année.

Les élections du 15 juin 1902 se traduisent par un remaniement complet du conseil municipal. Le maire sortant, François Antoine Schalck, et son cousin, François Ignace Schalck, le propriétaire de l'auberge *Au Soleil* sont battus. Un nouveau maire, Georges Sittler (1845-1926), un agriculteur de Fegersheim, est nommé par le président du district de Basse-Alsace. Ces élections sont un véritable séisme politique, un esprit revanchard se développe dans les familles conservatrices. C'est dans cette ambiance faite de vives tensions entre conceptions sociales profondément divergentes que naît l'affaire Stéphaney. Elle met sur le devant de la scène plusieurs personnalités de Fegersheim et en particulier le Dr Louis Mary.

L'évènement déclencheur : la création d'un deuxième corps de pompiers à Fegersheim

En 1902, pour des raisons que nous ignorons, mais qui sont probablement liées à la situation politique de la commune, il est question de former un nouveau corps de pompiers.

L'initiative émane du Dr Mary et elle ne fait pas l'unanimité. Une partie de la population, notamment le Dr Emile Bastian (le second médecin en exercice à Fegersheim), ainsi que l'aubergiste François Ignace Schalck s'opposent à ce projet et mettent tout en œuvre pour le faire capoter. Schalck et Bastian y voient même l'occasion d'obliger le Dr Mary à quitter Fegersheim.

Les deux protagonistes appartiennent à des bords politiques opposés. Le Dr Mary (1863-1920), fils d'un potier de Soufflenheim, médecin cantonal installé à Fegersheim depuis 1891, est un libéral engagé. Il entre au conseil municipal en 1896 et milite pour un nouvel ordre social, économique et politique favorable aux ouvriers. Il est francophile.

Le Dr Bastian est arrivé à Fegersheim en 1900. Il soutient les forces conservatrices représentées par la famille Schalck. Il est le président local du *Kriegsverein*, l'association des vétérans qui commémore tous les ans la victoire allemande de 1870. Il est germanophile.

Le *Kreisdirektor* d'Erstein est saisi de cette affaire de création d'un second corps de pompiers, il lui revient de décider lequel des deux, de l'ancien ou du nouveau, sera reconnu par l'administration. En novembre 1902, il charge le commissaire cantonal Stéphaney, basé à Geispolsheim, de mener une enquête sur la situation à Fegersheim.

Où l'on fait connaissance avec le commissaire Stéphaney

Les éléments biographiques, dont nous disposons au sujet de Stéphaney, viennent des journaux de 1906 qui relatent son procès.

Johann Alfred Stéphaney est né à Trèves le 12 mars 1871. Il passe sa jeunesse et fait ses études à Metz, où son père est greffier du parquet. Il séjourne quelques années aux USA, des années dont nous ignorons tout. Quand il revient en France en 1895, il commence par exercer des fonctions au sein du poste de police de Thionville, où son comportement lui vaut un blâme dès 1897. (*Straßburger Neueste Nachrichten*, 1er juin 1906).

Comme ses agissements nuisent à la réputation de son père, on l'éloigne de Metz.

En 1900, il est nommé commissaire de police cantonal à Geispolsheim et rattaché à la présidence du commissariat de police de Strasbourg. Fin 1902, il est temporairement suspendu de ses fonctions, puis muté à Mulhouse en 1903. Cette même année, le 1^{er} octobre, il est définitivement licencié de la fonction publique. C'est une situation qu'il vit mal car il est privé de ressources et profondément atteint dans son amour-propre, ce qui explique sans doute la suite.

On ne connaît pas précisément les raisons des démêlés de Stéphaney avec sa hiérarchie, mais on sait avec certitude que ses fonctions lui ont permis de collecter soigneusement des renseignements sur les pratiques de l'administration allemande en Alsace-Moselle. Ce sont ces informations qu'il diffuse ultérieurement dans des « brochures » (c'est le terme qu'il utilise pour désigner ses livres). La première de ces brochures paraît en 1906 et fait grand bruit.



M. Stéphaney père M^{me} Alfred Stéphaney M. Alfred Stéphaney
LE COMMISSAIRE DE POLICE DE STRASBOURG, STÉPHANY, AVEC SA FAMILLE

M^{me} Stéphaney mère

Photo de la famille Stéphaney dans le journal *La Vie illustrée* du 09/03/1906

Le commissaire Stéphaney mène l'enquête à Fegersheim

(Les informations qui suivent sont issues des différents comptes rendus du procès Stéphaney du 1 juin 1906 parus dans la presse)

Après les élections municipales du 15 juin 1902, qui se traduisent par l'éviction de l'équipe du maire François Antoine Schalck, l'ambiance est exécrable à Fegersheim.

C'est dans ce climat que Stéphaney se rend en novembre à Fegersheim pour y mener son enquête. Il rencontre François Ignace Schalck, ancien conseiller municipal, ancien conseiller d'arrondissement, neveu de l'ancien maire et tenancier de l'auberge « *Au Soleil* ». L'aubergiste voit dans cette entrevue avec Stéphaney l'occasion d'impliquer le Dr Mary pour le pousser à quitter Fegersheim. Il l'avouera lors du procès. Dans ce but, il oriente Stéphaney vers le Dr Bastian, le second médecin qui exerce dans le village et qui, selon lui, en sait long sur le Dr Mary. La rencontre entre Stéphaney et le Dr Bastian aura lieu quelques jours plus tard *Au Soleil* en présence l'aubergiste Schalck.

Comme le Dr Bastian formule des accusations très graves relatives à des actes de viols et d'avortement commis dans le cabinet du Dr Mary, Stéphaney lui demande de rédiger sa déclaration par écrit. Le Dr Bastian hésite, mais finit par accepter. Comme le document tarde à lui parvenir, Stéphaney relance le Dr Bastian officiellement, quelques jours plus tard.

Le Dr Bastian s'exécute enfin le 16 novembre et rédige deux lettres à l'attention du commissaire. Stéphaney se déplace encore le jour même à Fegersheim. Là, il passe chez Bastian et l'invite à se rendre avec lui chez Ignace Schalck pour relire et valider ces lettres.

Par la suite, le Dr Bastian est encore convoqué par Stéphaney à son bureau strasbourgeois pour finaliser son témoignage. Plus tard, Stéphaney affirmera que le Dr Bastian insiste alors pour ne pas être nommé, mais demandera à que soit incriminée « *une femme ou une personne quelconque* ». On notera que l'une des deux lettres remises à Stéphaney est mentionnée comme restant sans signature, donc anonyme. Quant à l'autre, elle porterait la signature du Dr Bastian. C'est sur cette base que le commissaire Stéphaney fait son rapport au *Kreisdirektor* Lutz d'Erstein.

À ce stade, on peut se demander ce qui pousse le commissaire à prendre aussi ouvertement le parti des délateurs. S'il est convaincu de la réalité des faits rapportés par le Dr Bastian, n'aurait-il pas dû en informer immédiatement le parquet pour déclencher l'ouverture d'une enquête officielle ? On apprendra plus tard que les accusations portées par le Dr Bastian reposent sur de simples rumeurs. Ce parti pris peut-il s'expliquer pour des raisons politiques ? En raison de griefs personnels ? Rien ne l'indique, et Stéphaney s'en défendra d'ailleurs âprement lors du procès. Il nous faut aussi préciser que Stéphaney (ou sa femme si l'on se base sur les dires de celui-ci) profite de l'enquête pour demander un prêt de 600 Marks à l'aubergiste Schalck que ce dernier affirme avoir refusé de lui donner. On peut donc légitimement se demander si Stéphaney ne désirait pas, dès le début, monnayer son soutien à l'équipe Schalck. Il continuera d'ailleurs à demander des prêts par la suite.

Où les lettres d'accusation prennent de la valeur

On aurait pu penser que les deux lettres d'accusation du Dr Bastian sont jointes au rapport remis au *Kreisdirektor* Lutz par Stéphaney. En fait, elles resteront entre les seules mains de Stéphaney. Lors de son licenciement le 1^{er} octobre 1903, Stéphaney « oubliera » également de les déposer auprès de l'administration. Il argumentera que ces documents sont sa propriété personnelle et défendra âprement cette position tout au long de la procédure judiciaire qui le met en cause.

Le 30 novembre 1903, le commissaire Stéphaney, alors sans emploi ni ressources, contacte le Dr Mary et lui propose de lui remettre les lettres contre un prêt de 300 Marks. Lors du procès, le Dr

Mary affirme ne pas avoir donné suite à cette offre, mais il ajoute que par la suite et à sa grande surprise, il a reçu au courrier une lettre d'accusation non signée. Il s'agit bien évidemment de l'une des deux lettres remises par le Dr Bastian à Stéphaney.

Stéphaney ne se décourage pas pour autant. Le 22 février 1904, il recontacte le Dr Mary avec une nouvelle offre qui comprend une lettre de Bastian (la seconde) ainsi que huit autres missives envoyées par l'aubergiste, Ignace Schalck, au conseil municipal de Fegersheim. Cette fois, le prêt demandé ne s'élève plus qu'à 100 Marks. La situation financière de Stéphaney a dû se dégrader sérieusement !

Le Dr Mary, qui pense que d'autres lettres existent encore, donne suite et paie 150 Marks sous la forme d'un prêt. Il se doute bien que ce prêt ne sera jamais remboursé. Il expliquera lors du procès qu'il souhaitait récupérer ces écrits dans le but de s'en servir dans le cadre d'une plainte pour diffamation contre le Dr Bastian.

Et cette plainte a bien été introduite. On apprend (*Straßburger Neueste Nachrichten* du 7 juillet 1906) qu'en mai 1905, le tribunal des échevins d'Illkirch (*Schöffengericht*) examine une plainte du Dr Mary contre le Dr Bastian.

Cette histoire aurait pu s'arrêter là, mais la rancœur de Stéphaney contre son administration est grande, il est bien décidé à se venger.

C'est ici que notre histoire locale de corps de pompiers, alimentée par un conflit entre deux médecins, va, de façon tout à fait inattendue, se retrouver imbriquée dans une autre histoire plus vaste qui aura un écho national, voire international.

L'affaire Stéphaney, du local au régional et au-delà des frontières du Reich

Trois nations sont concernées par cette affaire.

Le *Reich* allemand tout d'abord, dont les pratiques administratives envers les populations d'Alsace-Lorraine sont vivement dénoncées par Stéphaney.

La Suisse ensuite, qui sous pression du *Reich*, bafoue son droit d'asile à un réfugié étranger.

La France enfin, qui s'émeut des mauvais traitements des Alsaciens-Mosellans par le *Reich*.

Mais reprenons d'abord le cours de la carrière du commissaire Stéphaney. Il a toujours entretenu de mauvaises relations avec sa hiérarchie ; il a, tour à tour, écopé d'un blâme, d'un avertissement, d'une suspension temporaire, d'une mutation à Mulhouse et pour finir d'un licenciement définitif de l'administration le 1^{er} octobre 1903. Il vit très mal ce licenciement qui le prive de ressources.

Il raconte qu'après son licenciement, il a entrepris un tour d'Europe des grandes villes (Stuttgart, Vienne, Budapest...) pour proposer ses services, en vantant sa maîtrise de trois langues (l'allemand, le français et l'anglais). Il n'a été embauché nulle part.

Il a aussi essayé (voir annonce publicitaire ci-après) de monnayer localement ses connaissances juridiques en proposant une assistance pour un prix moitié moindre que les tarifs officiels.



Annonce parue le 10 avril 1905 dans les
Straßburger Neueste Nachrichten

Stéphany y propose ses services en matière
d'accompagnement juridique dans différents domaines
pour un tarif réduit de moitié par rapport aux tarifs officiels.

Stéphany peine donc à retrouver un emploi, mais au cours de sa courte carrière de policier, il a accumulé beaucoup de renseignements sur les pratiques et les dysfonctionnements de l'administration allemande en Alsace-Moselle ainsi que sur la vie privée et les frasques supposées (ou réelles) de personnalités en vue. C'est le moment d'en tirer profit.

Il essaye d'abord de s'attirer la pitié du sous-secrétaire d'État, Monsieur Mandel qui reste insensible à sa demande. Il ne se décourage pas pour autant et lui réclame alors purement et simplement un poste avec un salaire conséquent et laisse entendre qu'en cas de refus, il divulguera des informations très gênantes.

Et comme il essuie un nouveau refus, il met sa menace à exécution.

Le 30 septembre 1905 dans le journal *StraßBürger Bürger Zeitung*, il publie un article : « *Inquisition et mouchardises gouvernementales en Alsace-Lorraine* » dans lequel il dénonce les pratiques d'inquisition et de délation de l'administration allemande.

Ses proches le mettent en garde sur les sanctions qu'il encourt, des accusations de ce type peuvent être qualifiées de haute trahison.

Dans la crainte d'une arrestation, Stéphane organise, dès le mois d'octobre, sa fuite vers la Suisse, pays accueillant les réfugiés politiques.

Stéphany fait publier une première brochure explosive en Suisse

C'est en Suisse que Stéphany va rédiger sa première brochure de près de 200 pages au titre évocateur :



Germanisation, Willkürregierung und Polizeiwirtschaft im Elsaß und Lothringen (Germanisation gouvernance arbitraire et économie policière en Alsace et Lorraine) éditée par un libraire allemand de Zurich, Caesar Schmidt.

Cette première brochure se divise en deux parties :

La première décrit et dénonce les pratiques de contrôle, d'inquisition et de délation des autorités allemandes. Elle met en exergue la méfiance de l'administration envers la population d'Alsace-Moselle.

Mais la révélation (p. 23 de la version française de 1907), qui aura le plus d'écho politique et médiatique, concerne la tenue par l'administration allemande de listes secrètes d'Alsaciens insuffisamment acquis aux autorités allemandes à neutraliser en cas de guerre avec la France.

Ces listes secrètes distinguent :

1. « Les Alsaciens-Lorrains qui en cas de mobilisation doivent être expulsés (il s'agit des étrangers) ».
2. « Les Alsaciens-Lorrains qui en cas de mobilisation doivent être arrêtés et internés dans des casemates à l'abri de tout coup de main » (il s'agit des personnes de nationalité allemande).

Et Stéphaney de préciser que « *ces listes de proscription sont annuellement rectifiées et complétées....* » .

Suivent ensuite quelques exemples de motifs subjectifs, souvent anodins, qui conduisent à figurer sur ces listes dont, par exemple : « *Il suffit de ne pas avoir hurlé d'assez violents hurrahs lors d'une fête patriotique* » pour se retrouver listé.

Il livre ensuite des noms de personnes fichées, dont il a sans doute eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions de commissaire du secteur de Geispolsheim-Strasbourg.

Il s'agit : (p 25 et 26 de la version française) :

- *«des membres mâles de la famille des Baumann frères, d'Illkirch-Graffenstaden, minotiers,*
- *de la famille Oesinger, propriétaire-fermier à Graffenstaden,*
- *du baron de Dardein, propriétaire-fermier à Plobsheim à cause de leur haute situation sociale en connexité avec le fait qu'ils ont de la famille en France et se comportent vis-à-vis du gouvernement avec une certaine circonspection,*
- *les directeurs de fabrique Lûch, Heiter et Schmitthäusler de l'usine d'Illkirch-Graffenstaden, parce que la comptabilité de cette usine est rédigée en français, de même que toutes les inscriptions figurant à l'intérieur des bâtiments de l'usine* » etc.etc...

Les choses allaient loin !

La deuxième partie de cette brochure traite de l'inconduite de certains fonctionnaires allemands. On y trouve des histoires de tromperie, d'adultère, mais également des accusations plus graves telles que la corruption, le proxénétisme, la destruction de plaintes déposées ...

Voici un petit exemple d'histoire légère collectée par Stéphaney. C'est une histoire qu'il connaît bien car elle concerne un certain commissaire Reich, son prédécesseur du canton de Geispolsheim (p. 101) « *Un autre fonctionnaire de cette administration, Monsieur Reich, aujourd'hui commissaire cantonal à Senheim (Allemagne), s'est particulièrement illustré dans le domaine des pots-de-vin. Dans les communes de son ancien ressort, à Geispolsheim, il a pressuré à fond la population, acceptant tous les dons en nature: beurre, œufs, lard, jambon, et, par-dessus tout, d'énormes quantités de spiritueux.*

À la suite de ripailles homériques, ce commissaire, revêtu de son uniforme et complètement ivre, fut transporté à Strasbourg, dans une charrette en compagnie d'un troupeau de cochons... ».

Cette brochure, et surtout la révélation des listes noires de proscription, font grand bruit dans les sphères administratives et politiques strasbourgeoises et déclenchent des débats animés au *Landesausschuß*, (Délégation du *Reichsland* d'Alsace-Lorraine) où elles suscitent un réel malaise.

Il faut dire que les délégués du *Landesausschuß* sont des notables désignés par les *Bezirkstag* (Diète de district, équivalent à un conseil général pour la France) auxquels on reproche avant tout d'être soumis à l'autorité gouvernementale. Stéphany, dans sa brochure (p. 69-78), ne se montre pas tendre à leur encontre : «... *attendu que la vérité passe d'ordinaire par-dessus le troupeau des fidèles dont rien ne saurait ébranler la moutonnière docilité.* »

Le journaliste de l'hebdomadaire *L'énergie Française* (1906, p152) se montre plus clément et note : « *l'indignation, si vive dans le pays, se traduit au Landesausschuß » par des manifestations auxquelles cette assemblée docile ne nous avait pas jusqu'à présent accoutumés* »... « *La situation est évidemment tendue : les délégués commencent à se lasser du régime policier qu'on inflige à l'Alsace-Lorraine* ».

C'est un fait que les interventions des parlementaires alsaciens, celles de l'abbé Wetterlé exceptées (*Le Lorrain* du 02/02/1906), consistent surtout à s'offusquer du manque de confiance des autorités allemandes dans la loyauté des populations locales envers le Reich et son Kaiser.

La presse régionale d'Alsace-Moselle, quant à elle, souligne surtout le caractère vindicatif et revanchard de Stéphany et met ainsi ses révélations en doute. La *Metzger Zeitung* du 20 janvier 1906 va jusqu'à traiter de *Schweinerei* (saloperie) les écrits de Stéphany.

Les autorités allemandes, qui ne peuvent pas nier l'existence de ces listes, vont tenter d'en minimiser l'importance et l'actualité en affirmant que ces pratiques n'ont plus cours. Stéphany dit cependant la vérité, ces listes seront d'ailleurs méthodiquement tenues à jour jusqu'en 1914.

André Fribourg, dans un article intitulé « *Des Alsaciens-Lorrains sous la poigne allemande* » paru en 1918 dans la revue *Notre Alsace, Notre Lorraine*, p.213-214, nous apprend : « *quand en juillet 1914 l'état de danger de guerre (Kriegsgefahrzustand) fut proclamé dans toute l'Alsace, immédiatement l'arrestation de tous les suspects dont le nom figurait sur les listes noires fut opérée. Dans les villes et les bourgs du Reichsland, des policiers descendirent de leurs automobiles, sonnèrent aux portes à toutes heures du jour et de la nuit et arrêtaient indistinctement hommes et femmes, jeunes et vieux qu'on enferma dans les prisons et dans la fameuse forteresse d'Ehrenbreistein. Ce fut dans le pays comme une gigantesque rafle* ».

On estime que près de 4500 personnes ont été touchées par la proscription (voir l'article de Gérard Sawicki *Proscrits, internés et exilés : le cas des Alsaciens-Lorrains prisonniers politiques dans l'empire allemand (1914-1918)* dans *guerres mondiales et conflits*, 2017).

Arrêt et extradition de Stéphany, Où les lettres de dénonciation du Dr Bastian jouent un rôle crucial

La justice se devait de sévir. Elle le fait, assez tardivement, fin janvier 1906, sous la forme d'un mandat d'arrêt contre l'ex-commissaire Stéphany remis à la Suisse.

Mais surprise ! Ce mandat d'arrêt repose uniquement sur l'accusation de détournement de documents administratifs par Stéphany et non pas sur les attaques proférées contre l'État allemand et son administration.

L'explication réside dans le fait que Stéphaney a fui en Suisse et qu'il y bénéficie de la protection du traité germano-suisse qui interdit l'extradition d'étrangers pour motif politique. Or, l'administration allemande tient absolument à récupérer Stéphaney pour le juger et l'empêcher de nuire une nouvelle fois.

Mais quels sont ces documents détournés sur lesquels la justice allemande s'appuie pour exiger l'extradition de Stéphaney ?

C'est ainsi, par un improbable concours de circonstances, que les lettres de dénonciation datées de 1902 du Dr Bastian contre le Dr Mary refont surface.

On se souvient que le Dr Mary avait fini par « acheter » les lettres à Stéphaney pour introduire une plainte pour diffamation contre le Dr Bastian.

Le tribunal des échevins d'Illkirch-Graffenstaden a examiné cette plainte en mai 1905. Le parquet du tribunal correctionnel de Strasbourg, chargé de l'élaboration de l'acte d'accusation de Stéphaney, a sans doute été informé de l'existence de ces lettres et y a vu un motif valable pour faire extraditer Stéphaney.

Le 27 janvier 1906, l'administration allemande présente officiellement sa demande d'extradition à la Suisse sous motif de «*détournement de documents*».

La défense de Stéphaney consiste à affirmer sans relâche que les documents conservés sont privés. L'accusation, quant à elle, va devoir démontrer le caractère officiel de ces pièces. Le dossier d'extradition présenté par le parquet de Strasbourg à la justice suisse met du temps à aboutir : la Suisse exige des compléments d'information plus convaincants.

Certains observateurs ne tardent pas à en conclure que l'ex-commissaire n'est pas extradable au regard du droit suisse. Mais c'est sans compter sur l'opiniâtreté de l'administration allemande et sur la capacité de persuasion du « *grand Reich sur la petite Suisse* », comme le suggèrent certains journalistes.

La Suisse finit par arrêter Stéphaney le 29 janvier 1906 pour éviter une possible fuite du pays. Une sage précaution quand on sait que le 24 février Stéphaney tentera une évasion rocambolesque en faussant compagnie au policier chargé de l'accompagner chez son éditeur. Un événement vivement commenté par la presse. De nombreuses versions existent, Le *journal d'Alsace* du 4 mars 1906 prétend en livrer la vraie.

COMMENT M. STEPHANY TENTA DE FUIR LA VÉRITABLE VERSION

Les plus fantaisistes versions ont été rapportées sur la tentative d'évasion de M. Stephany, à Zurich. Comme dans les romans, on a même parlé de fiacre mystérieux et d'automobile. Voici la véritable version :

Stephany avait demandé cinq fois l'autorisation d'aller conférer avec son éditeur, M. César Schmidt. La permission lui fut chaque fois accordée, mais un agent l'accompagnait. Samedi dernier il renouvela sa demande. Après avoir quitté la maison de l'éditeur, il persuada l'agent de passer avec lui à son domicile, pour voir Mad. Stephany. L'ex-policier envoya sa compagne faire une commission quelconque. Elle était sortie depuis une dizaine de minutes lorsque le prévenu, tout tranquillement, ouvrit la porte, soi-disant pour appeler la propriétaire, sortit, referma la porte, enfermant ainsi l'agent, et se sauva dans la rue où il fut rattrapé par son compagnon qui avait fait voler la porte en éclats. C'est alors en fiacre que Stephany dut reprendre le chemin de la prison.

Le journal d'Alsace du 4 mars 1906 qui relate cette tentative d'évasion de l'ex-commissaire Stephany.

L'AFFAIRE STÉPHANY

LES RÉVÉLATIONS D'UN ALLEMAND

Le correspondant du « Matin » et la femme de l'ancien commissaire de Strasbourg pénètrent dans la prison de Zurich, où est détenu l'auteur des révélations sur l'espionnage en Alsace-Lorraine.

Zurich, 1^{er} février. — Dépêche par Hère du « Matin ». — Sans soulever le coup d'émotion, l'arrestation de Stép est ici l'objet de toutes les discussions. De mon enquête, il semble bien résulter que la demande d'extradition repose sur des bases fragiles.

Mme Stép était absente de Zurich quand j'y arrivai. Elle était allée à Strasbourg demander au procureur sur quels points reposait l'accusation. Mais elle est accourue chez moi à cinq heures, ce soir, à l'hôtel Central.

— Venez vite ; allons voir mon mari dans sa prison.

Nous prenons le tramway, et en route nous causons.

— Je suis déjà revenue de Strasbourg ce matin, m'a déclaré Mme Stép. J'ai été trouver le procureur impérial. Je lui ai demandé pour quelles raisons il avait donné l'ordre de l'arrestation. Le procureur m'a répondu brutalement : « Je n'ai pas à discuter avec vous. » Puis il m'a fermé sa porte.

Très agitée, svelte, nerveuse, avec une opulente chevelure noire, le regard plein de volonté, la jeune femme continue :

— Je suis restée deux jours à Strasbourg ; j'ai vu beaucoup de personnes, dont divers fonctionnaires restés les amis de mon mari. J'en rapporte des photographies, des documents que je vous montrerai ce soir. Venez me trouver ; vous les étudierez. Ils sont là.

Et mon interlocutrice porte la main à sa poitrine. Mais bientôt le tramway nous dépose devant la caserne de police.

— Venez, venez, me dit Mme Stép avec volubilité, dès que nous franchissons l'entrée.

Dans un large couloir plongé dans une demi-obscurité, nous distinguons trois personnes qui causent.

— Mon mari ! s'écrie Mme Stép. Mais, comme nous arrivons près de lui, l'ancien commissaire est entraîné par des agents dans un local voisin.

— Alfred ! Alfred ! crie ma compagne ; c'est le représentant du Matin !

Aussitôt, Stép se retourne, salue et dit :

— Ah ! très bien ; je vous verrai tout à l'heure.

Mais nous ne devons pas le revoir. Une des trois personnes vient vers nous. C'est M. Farbsstein, avocat socialiste de Zurich, à qui Stép a confié ses intérêts. M. Farbsstein me dit ses impressions. Je lui demande :

— Les faits articulés sont-ils assez graves pour justifier l'extradition ?

— Non, répond M. Farbsstein d'un ton assuré. La demande d'extradition est basée sur ce simple fait que le procureur impérial

Journal d'Alsace du 4 mars 1906

ami.

— En admettant même, ajoute l'avocat, que la lettre eût un caractère officiel, il y aurait prescription, car ce délit est couvert, en Suisse, par la prescription au bout de deux années.

M. Farbsstein nous ayant quitté, après une longue attente Mme Stép s'informe si nous pourrions bientôt voir son mari. De plus en plus fébrile, elle court après un agent qui, finalement et durement, nous déclare :

— Le capitaine de police dit que vous ne pouvez pas voir Stép.

La malheureuse ne peut pas y croire. Elle proteste, mais vainement. Elle passe alors l'agent dix petits paquets contenant des oranges et du chocolat, puis un volumineux dossier composé de journaux et d'autres papiers, dans lesquels, au dernier moment, elle enlève diverses correspondances. Mais, comme elle persiste à rester, je l'entraîne. À peine avons-nous franchi la sortie que la jeune femme sanglote, en s'écriant :

— C'est donc ici comme en Russie !

Hier, les autorités judiciaires zurichoises, devant l'émotion soulevée par l'arrestation, ont prié le procureur impérial de Strasbourg de préciser ses articulations. Je suis en mesure d'affirmer que Stép va saisir le tribunal fédéral de son extradition. Il compte fermement que la juridiction suprême suisse l'écartera.

Au moment où l'expédition ce télégramme, je viens d'avoir une entrevue avec un personnage des plus qualifiés de Zurich, qui déclare : « On prétend que c'est la police zurichoise qui a demandé à Strasbourg un mandat d'arrêt. Si cela est exact, je n'en suis pas étonné ; mais alors, l'affaire deviendra plus grave qu'on ne croit. Trop souvent, nous accomplissons au profit des gouvernements étrangers des missions de police que nous devrions repousser, ces complaisances compromettant notre dignité. L'affaire sera mise au jour. »

Le tribunal fédéral ne peut pas se prononcer avant deux ou trois semaines sur le recours contre l'extradition.

Madame Stephany de son côté se démène également pour faire sortir son mari de prison et essaye d'alerter la presse sur l'injustice de son sort. Voici le reportage qu'en fait le correspondant local de Genève du journal *Le Matin* du 2 février 1906

Le même journal (du 6 février) produit quelques jours plus tard un nouvel article illustré d'un portrait de Stép

légion catalane ont déposé, à Barcelone, une couronne au pied de la statue du général Prim.

Les négociations de la convention commerciale turco-persane sont terminées.

Le roi Pierre de Serbie a reçu le ministre de Turquie, Fethy pacha. On prétend qu'au cours de cette audience, qui a duré trois quarts d'heure, la question de l'union douanière serbo-bulgare, qui, on se le rappelle, a trouvé très mauvais accueil auprès de la Porte, aurait été traitée.

Le gouvernement bulgare a proposé au Serbie de nouveaux traités de commerce avec la France et l'Italie.

Au Sénat roumain, le ministre de la guerre a été interpellé sur les agissements des Grecs habitant la Roumanie.

Le roi de Grèce a quitté Brindisi pour Copenhague. Il a été salué à la gare par les autorités. Le comte de Turin a quitté Florence pour Copenhague ; il représentera le roi d'Italie aux funérailles du roi Christian.

Le gouvernement értois a adhéré à la demande du gouvernement italien au sujet de l'indemnité à accorder à la famille du soldat De Vincenzo, tué lors des désordres électoraux qui se sont produits à Cambasé.

repose bien, ainsi que je l'avais laissé prévoir, sur ce fait que, pour une affaire d'avortement mettant deux médecins en cause, Stéphaney aurait conservé la lettre de l'un d'eux, contenant une dénonciation contre un confrère.

Von Koeller dit que Mme Stéphaney est convaincue que son mari sera bientôt relâché, elle annonce que, avec lui, elle ira ensuite se fixer en France. Pour ce qui concerne les faits imputés à Stéphaney, elle dit que les autorités alsaciennes ne peuvent rien obtenir, car la justice alsacienne s'était déjà préoccupée de cette question. Mme Stéphaney est autorisée à venir prendre ses repas à la caserne de police avec son mari, qui a confié ses intérêts à M^r Blumenthal, avocat de Colmar.

Le tribunal fédéral se prononcera à la fois sur l'extradition et, éventuellement, sur la prescription. Il examinera si la question n'a pas un caractère politique.

PROPOS D'UN PARISIEN

L'AFFAIRE STÉPHANY

Sur quoi se base la demande d'extradition : le détournement reproché à l'ancien commissaire de police — Les projets de M^{me} Stéphaney — Question de prescription.



L'ANCIEN COMMISSAIRE STÉPHANY

GENÈVE, 5 février. — Dépêche particulière du «*Matin*». — On me téléphone de Zurich que le procureur impérial de Strasbourg, sur la demande de la police zurichoise, précise aujourd'hui le détournement reproché à Stéphaney. L'inculpation

A propos ! il y a toujours une conférence siégeant à Algésiras ! Avec ces histoires d'Eglise, on n'y pensait plus.

Le souvenir m'en étant revenu alors que je prenais la plume, j'ai voulu savoir où on en était. Un journal était étalé sur ma table, le *Figaro*. Une dépêche disait : «*Tous les délégués sont unanimes à demander que la presse garde le silence et invite l'opinion publique des divers pays à prendre patience pendant que les délégués des puissances travaillent à préparer une solution donnant satisfaction à tous les intérêts.*»

La dépêche ajoutait : «*La situation est tellement délicate que la moindre indiscretion pourrait mettre en péril la solution.*»

Peut-être avez-vous frémi en lisant ces lignes, et à la pensée que la paix du monde dépend, à l'heure qu'il est, d'une indiscretion.

Moi, ça m'a fait rire. J'ai reconnu un de ces bons vieux trucs à l'aide desquels la diplomatie entretient son prestige dans l'âme naïve des peuples.

Cependant, comme Algésiras recommande à la presse d'inviter l'opinion publique à prendre patience, et que j'appartiens à la presse, je m'exécute.

Donc, je dis à l'opinion publique de mon pays : «*Opinion publique, prends patience !*»

Voilà la commission exécutée. On ne pourra pas m'accuser de n'avoir rien fait pour empêcher la guerre.

Et maintenant, laissons les délégués délibérer.

Ils n'auront pour témoins que le silence et l'ombre.

C'est indispensable. Pourvu, cependant, que personne ne s'amuse à se montrer indiscret ! Pensez donc, une indiscretion, une seule, et nous sommes fichus ! — H. HARDUIN.

De son côté, le journal *Le Lorrain* du 8 février avance que : «*l'extradition paraît peu probable, en Suisse l'opinion se prononce de plus en plus vivement contre l'arrestation de l'ex-commissaire*».

Stéphaney, quant à lui, ne se laisse pas abattre et dépose un recours contre son arrestation. L'instruction de la demande d'extradition poursuit cependant son cours, le dossier est consolidé et les pressions politiques du *Reich* se font sans doute aussi plus pressantes.

Ce sont les autorités du *Reich* qui finissent par obtenir gain de cause. Alors qu'au départ il y avait de fortes oppositions, le 29 avril, le tribunal fédéral de Zurich se prononce à l'unanimité en faveur de l'extradition de Stéphaney. Le président du tribunal fédéral estime qu'il n'a «*trouvé aucune relation entre la publication des écrits de Stéphaney et le détournement de documents publics qui seul motive cette décision d'extradition.*»

Le jugement d'extradition stipule expressément que **Stéphaney ne pourra, en aucun cas, être jugé par le *Reich* pour des motifs politiques.**

Le parquet strasbourgeois a largement anticipé la décision d'extradition et rapidement progressé dans l'élaboration de l'acte d'accusation. *Der Elsässer* du 21/02/1906) nous révèle que, dans le cadre de cette enquête, le procureur a déjà auditionné le Dr Mary afin de comprendre comment il est entré en possession des deux lettres détenues par Stéphaney. Le Dr Mary explique les avoir reçues gratuitement, mais reconnaît avoir consenti un prêt de 150 Marks à Stéphaney. Le procureur, qui veut connaître la date exacte du prêt, ordonne une perquisition au domicile du Dr Mary par le commissaire Krieb en date 16 février 1906. Des livres de comptes, des carnets et les deux lettres écrites par le Dr Bastian sont saisis.

Le procès Stéphaney

L'instruction est rapidement terminée, et le procès se tient le 1^{er} juin 1906 dans la salle de la cour d'assises du tribunal correctionnel de Strasbourg.

Selon les sources, les bancs réservés au public sont tantôt bondés, (*Le Lorrain* du 3 juin 1906), tantôt occupés, mais sans excès (*Straßburger Neueste Nachrichten* du 2 juin). Par contre, les journalistes sont tous d'accord sur un point, ils sont venus en nombre, et même de l'étranger. Ce beau monde a encore en mémoire les révélations sulfureuses de Stéphaney dans la brochure publiée en début d'année et s'attend à de nouvelles révélations.

Ils seront déçus. Le président du tribunal, Monsieur Schaeffer, précise d'emblée que le tribunal ne peut se prononcer que sur la qualification des deux lettres du Dr Bastian contre le Dr Mary. Ces lettres sont-elles privées ou ont-elles un caractère officiel, dans lequel cas elles auraient dû être remises à l'administration.

Certains journalistes, à l'instar de celui du journal *Le Lorrain* du 3 juin, pensent que les jeux sont faits avant même l'ouverture des débats et « *que le ministère public et le défenseur de l'ex-policier avaient fait un marché dans le but d'éviter toute nouvelle révélation de la part de Stéphaney* ».

Le journaliste des *Straßburger neueste Nachrichten* relève des indices qui vont dans ce sens. Quand Stéphaney se plaint « *de la misère noire dans laquelle il était tombé suite à son licenciement, le procureur impérial ne semble pas éloigné de partager l'avis de l'accusé, et c'est le cœur rempli d'indulgence qu'il déclare que c'est bien la misère dans laquelle se trouvait le commissaire révoqué qui explique son acte* ». L'avocat de Stéphaney n'aurait pas pu mieux le défendre !

La qualification juridique des deux lettres nécessite cependant une analyse plus approfondie de la part du tribunal qui exige de comprendre comment elles ont été produites, comment elles sont parvenues entre les mains de Stéphaney et comment elles ont été remises au Dr Mary.

Ces lettres font l'objet d'une lecture pendant le procès, et nous n'en savons que ce que les journalistes en ont restitué.

La plupart des journaux évoquent des actes graves reprochés au Dr Mary, sans pour autant les décrire avec précision.

Le Messin du 6 juin 1906 évoque une « *longue énumération de cancans pornographiques* » ;

Le Matin du 6 février 1906, un journal national français, relève qu'il y est question d'avortements ;

Der Elsässer du 2 juin, un journal catholique, soutien inconditionnel du parti cléricale et ennemi juré du camp libéral, est le journal qui étonnamment en révèle le plus.

« *Au docteur Mary, on reproche les pires égarements moraux et sexuels et cela pas une seule fois, mais presque quotidiennement, de façon répétée. Habituellement, le Dr Mary aurait abusé sexuellement et pratiqué des avortements, tant dans sa maison que dans celle de ses patientes.* »

Le journal s'interroge : « *Et ce qui est le plus étonnant dans cette affaire c'est que le Kreisdirektor, celui qui avait chargé Stéphany de l'enquête sur les corps de pompier n'ait pas convoqué Stéphany pour lui demander d'où il tenait ses informations et comment il pouvait seulement dans ses conditions s'en servir.* »

Et finit par conclure : « *Même si seulement 10% de ce qui est dit était vrai, alors le Dr Mary devrait être en prison* ».

Ce qui est fort surprenant, c'est que personne n'a cherché à approfondir le sujet. Personne n'a donc accordé de crédit au contenu de ces lettres ? Ce qui est sûr, c'est que ces accusations, qui sont très graves, ne feront l'objet d'aucune enquête ou suite judiciaire.

Toujours est-il que ces lettres ont fourni les éléments du rapport que Stéphany remettra au *Kreisdirektor* d'Erstein.

Il est donné lecture de ce rapport dont le journaliste des *Straßburger Neueste Nachrichten* du 2 juin 1906 nous livre quelques extraits « *On a retiré la fonction de médecin cantonal (au Dr Mary) à cause de faits graves et indécents et autres fautes morales qui se sont déroulés dans son cabinet. Cela a conduit à une enquête criminelle contre le Dr Mary et à partir de là, tous les honnêtes gens l'ont évité* » et le journaliste de poursuivre « *et c'est ainsi que l'énumération d'autres fautes professionnelles se poursuivent encore un certain temps. D'après toutes ces descriptions, il apparaît que l'ambiance villageoise était dans ces temps aventureuse, voire tempétueuse reposant sur des éléments confessionnels, politiques et d'oppositions entre associations* ».

Quel crédit peut-on accorder au rapport de Stéphany ?

Il est exact que le docteur Mary a perdu son statut de médecin cantonal en mai 1900 au profit du Dr Bastian, dès l'arrivée de ce dernier à Fegersheim. Ceci peut s'expliquer par le fait que le Dr Bastian occupait, avant son déménagement à Fegersheim, la fonction de médecin cantonal à Sarrebourg.

S'il est vrai que Stéphany a pris ses fonctions de commissaire de Fegersheim la même année, il n'existe cependant aucune trace d'enquête criminelle avec ouverture d'une information judiciaire contre le Dr Mary en 1900. Si cela avait été le cas, la presse aurait sûrement relaté les faits compte tenu de l'engagement politique du Dr Mary, et nous aurions trouvé des références dans les articles publiés.

Le président du tribunal lui-même (*Straßburger Neueste Nachrichten* du 2 juin 1906) lui reproche, au cours du procès, de s'être fixé pour objectif de chasser le Dr Mary de Fegersheim. Stéphany s'en défend vivement, expliquant « *qu'il n'avait aucun motif de s'en prendre au Dr Mary qu'il n'avait rencontré que trois fois à ce jour : Une fois à propos de la chorale « Männerchor » et une autre fois sur une question de construction, mais poursuit-il, Schalck et Bastian eux ils en avaient.* » (Comprenez : des motifs de lui en vouloir).

Le Docteur Bastian est le premier à témoigner. Il affirme que *« Stéphane se plaignait constamment du Dr Mary et voyait là, l'occasion de mettre un terme à ses agissements immoraux »*.

En ce qui le concerne, *« il essayait d'éviter Stéphane le plus possible, mais comme il était persuadé que Stéphane était mandaté dans le cadre d'une enquête officielle, c'est par sens du devoir, qu'il avait accepté de formuler ses accusations par écrit »*.

Il décrit ensuite dans quelles conditions, les lettres ont été rédigées.

Pour finir, Bastian affirme qu'un an après ces faits, et alors que Stéphane n'était plus commissaire Il l'a sollicité pour un prêt, qu'il lui a refusé.

Le témoin suivant est un paysan et conducteur de calèche de Geispolsheim, Joseph Bastian, un cousin du Dr Bastian.

Il raconte, *« qu'en 1900, alors qu'il véhiculait Stéphane à Geispolsheim, ce dernier l'a interrogé sur le Dr Mary. Il lui a alors rapporté ce qu'il avait entendu, à savoir qu'une jeune fille enceinte aurait été violée dans le cabinet du Dr Mary »*.

Vient ensuite à la barre, l'aubergiste François Ignace Schalck qui s'empresse de déclarer :

« Je reconnais que j'ai incité le commissaire Stéphane à mener les investigations contre le Dr Mary, je lui ai également écrit quelques lettres. Je pensais qu'il s'agissait d'une enquête pénale car déjà en 1902 Stéphane avait entendu officiellement la plainte de la veuve Beyhurst contre le Dr Mary à la mairie ».

La veuve Beyhurst, appelée dans la foulée, reconnaît avoir été auditionné par Stéphane, qui a noté son récit dans un carnet et affirmé que *« ces faits sont punissables et qu'il allait les transmettre au parquet, mais qu'elle ne devait pas en parler. »*

Ignace Schalck confirme ensuite que le 16 novembre 1902 Stéphane s'est présenté à son auberge avec le Dr Bastian afin de lire ensemble *« dans une pièce séparée »* les déclarations que ce dernier avait écrites. Il relate également que Madame Stéphane lui a demandé un prêt de 600 Marks qu'il aurait refusé de lui accorder. Par la suite, il n'aurait plus jamais été en contact avec Stéphane.

Le Dr Mary est appelé à la barre.

Celui-ci n'aborde nullement les accusations contenues dans ces lettres, il se contente d'expliquer comment il est entré en leur possession.

Voici quelques extraits du compte rendu du journaliste des *Straßburger Neueste Nachrichten*.

Le Dr Mary : *« En juillet-août 1903, j'ai rencontré Stéphane à l'hôtel Continental. Il a commencé à me parler des intrigues des responsables locaux du parti clérical, dont le Dr Bastian est membre. Je me suis tenu en retrait par rapport à ces dires. (La suite concerne la façon dont il est entré en possession de ces lettres, déjà décrite.*

Le Dr Mary explique avoir toujours été correct avec le Dr Bastian jusqu'au jour où il a fini par le qualifier de *« sale type »* (*Gemeiner Kerl* !) et a été condamné à payer une amende de 100 Marks. Il s'est alors décidé à introduire une plainte pour diffamation auprès du tribunal des échevins d'Illkirch-Graffenstaden.

Le Dr Mary précise qu'à l'occasion d'une réunion de médecins de l'arrondissement, le Dr Bastian a nié être l'auteur de la lettre anonyme. Le président donne la parole au Dr Bastian qui essaie de se sortir de cette ornière en affirmant qu'à cette réunion il avait simplement « *nié être à l'origine des dénonciations* ».

D'autres témoignages, moins intéressants pour nous, car portant davantage sur la qualification juridique des lettres, sont encore entendus.

L'ensemble des témoignages reproduits ci-dessus montrent clairement que Stéphany a joué un rôle prépondérant dans le déroulement de l'affaire. Le clan Schalck-Bastian voulait se servir de lui pour se débarrasser du Dr Mary, l'opposant politique. Pour ce faire, ils ont mis à profit les histoires les plus folles qui circulaient sur le Dr Mary sans jamais avancer la moindre preuve de leur véracité.

Mais on peut aussi se demander si ce n'est pas Stéphany qui a manipulé Bastian et Schalck pour arriver à ses propres fins alors que ces derniers croyaient l'utiliser pour régler son compte au trublion Mary !

Ce qui ressort encore clairement de ce procès, c'est que l'apparente bonne entente entre les trois hommes a vite volé en éclat pour cause d'intérêts divergents.

Un dernier témoignage, très surprenant, nous montre un Stéphany, décidément bien vénal. Le président appelle à la barre Frau Möller. Elle habite Francfort et dit avoir été une proche des Stéphany. Elle raconte : « *Un dimanche après-midi, Stéphany leur (à elle et à la femme de Stéphany) a fait la lecture de son rapport sur les deux corps de pompiers de Fegersheim au Kreisdirektor. À un moment il affirme que s'il avait su qu'il n'obtiendrait pas d'argent de Schalck, il aurait préféré prendre le parti du Dr Mary !* ».

Le journaliste du journal *Der Elsässer* du 2 juin rapporte même : « *Oui, si j'avais su que je ne recevrai pas d'argent de Schalck, je n'aurai pas fait un rapport contre, mais en faveur de Mary. De lui j'aurai bien eu de l'argent.* »

La cour délibère le soir même. Stéphany écope d'une peine d'emprisonnement de 4 mois fermes pour détournement d'actes administratifs. Il n'en purgera qu'un mois à Strasbourg, ses deux mois d'emprisonnement en Suisse et son mois de préventive à Strasbourg venant réduire la durée de sa condamnation.

Une bien petite sanction au final, si l'on songe qu'au départ cette affaire avait tout d'une affaire d'État. Mais l'on aura compris, ce n'est pas la divulgation de secrets d'État qui ont été jugés, mais, par défaut, une petite histoire de détention illégale de documents sans grand intérêt sauf, sans doute, pour les habitants de Fegersheim.

Stéphany doit une fière chandelle à la Suisse qui, même si elle n'a pas su éviter son extradition, lui a évité un procès politique.

On aurait pu penser que ce procès lui servirait de leçon, mais il n'en est rien, ses ardeurs revanchardes ne sont pas retombées.

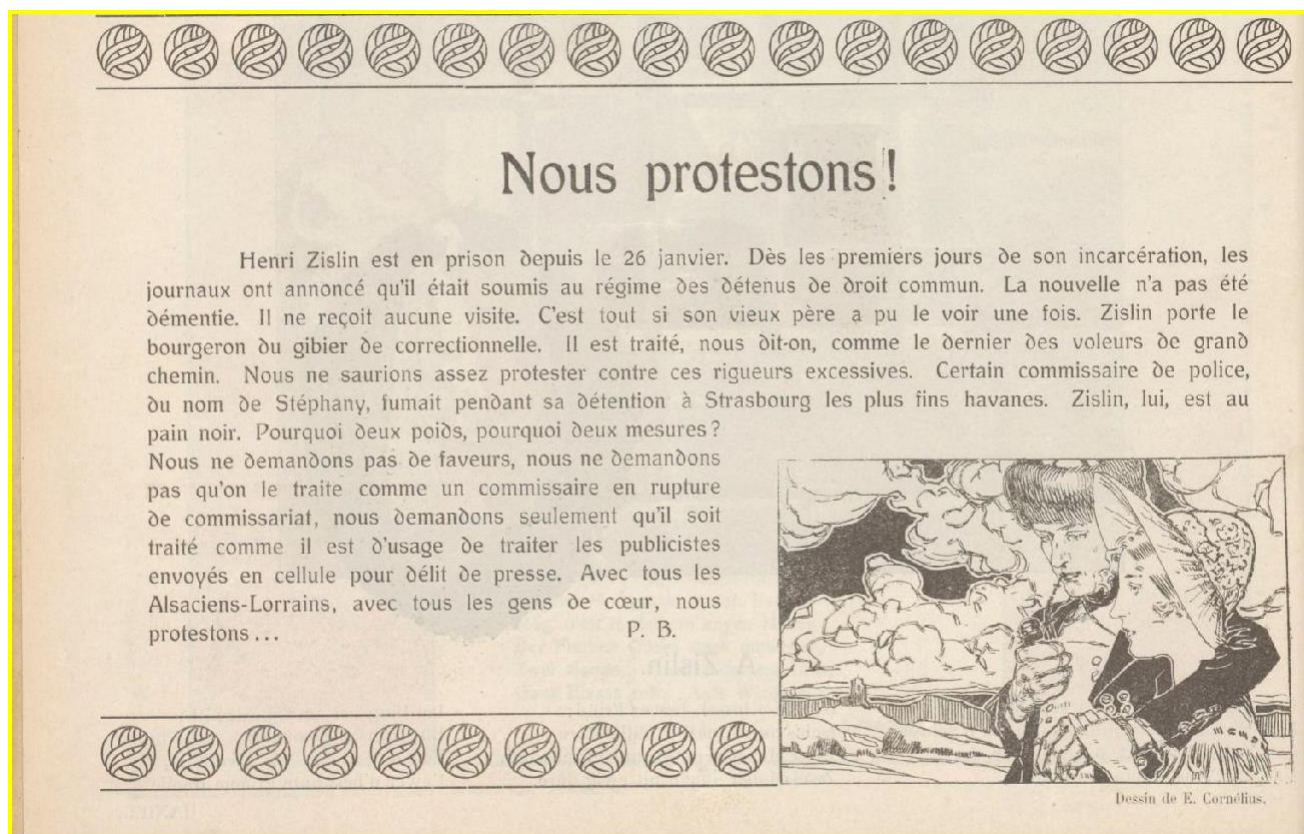
A peine le jugement rendu, en plein tribunal, Stéphany interpelle le président et lui dit :

« Ne craignez rien, je serai vengé, je vais faire paraître une nouvelle brochure où j'apporterai de nouvelles preuves de ce que j'ai écrit dans la première ».

Puis il lance à l'attention des journalistes : « A dans un mois à Paris », annonçant ainsi son départ pour la France à sa sortie de prison.

L'Est républicain du 3 juin 1906 rapporte de son côté l'anecdote suivante : « Il (Stéphany) semble d'ailleurs s'accommoder facilement de cette peine. Au moment où le gardien s'apprête à l'emmener, il lui fit un geste d'une politesse comique en lui disant : « J'ai le pas sur vous, je passe devant. Excusez ! ». Sur place une foule énorme stationnait. Ce fut bien l'affaire du condamné. Il salua avec condescendance, comme un ministre, et se rendit à la prison la tête haute, le pas ferme, tandis que s'élevait même quelques acclamations »

Le mois d'emprisonnement ne semble pas avoir été trop pénible pour Stéphany si l'on se base sur les révélations que fera, des années plus tard, le journal satirique et autonomiste *D'urs Elsäss* du 21 février 1911. Ce journal compare les conditions de détention de son directeur, Henri Zislin, emprisonné à Mulhouse, à celles de Stéphany dans la prison de la rue du fil à Strasbourg : « un certain commissaire de police du nom de Stéphany fumait pendant sa détention à Strasbourg les plus fins Havane. » !

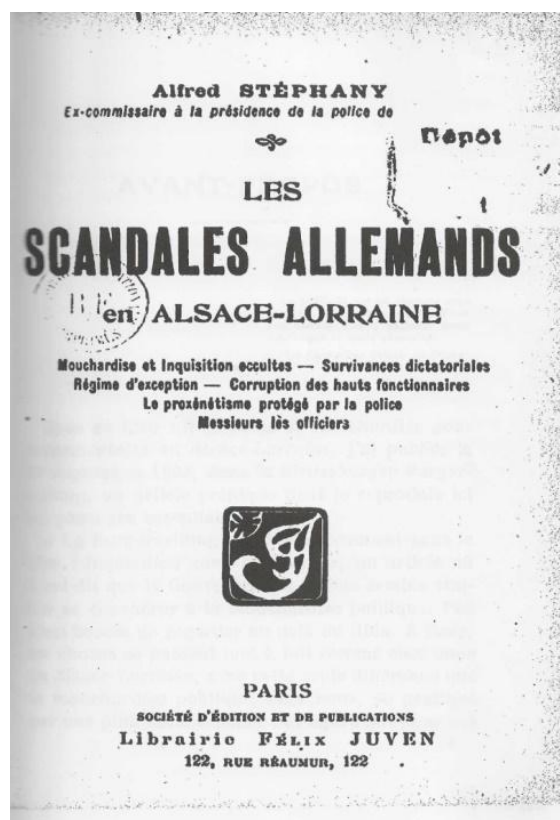
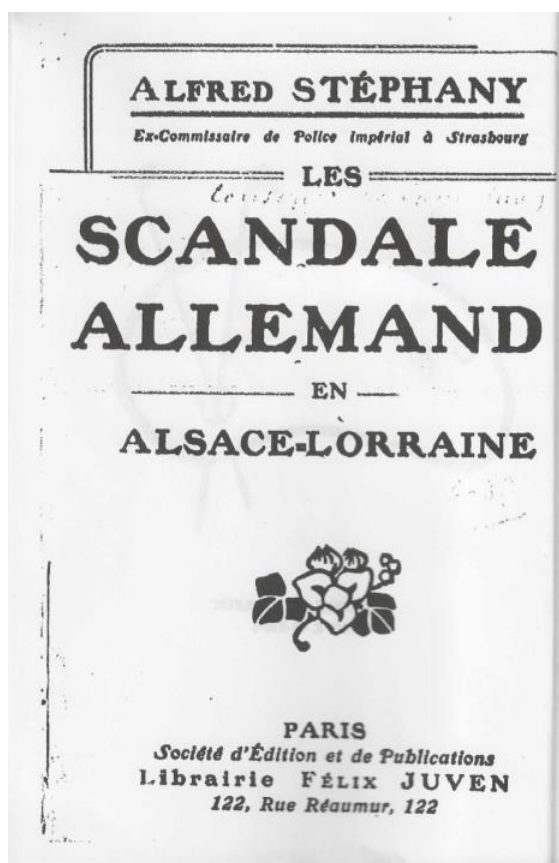


EPILOGUE : Que sont devenus les principaux acteurs de cette histoire ?

Le commissaire Stéphany

Après avoir purgé sa courte peine, Stéphany a immédiatement et illégalement quitté le territoire du *Reich*. Il s'est d'abord rendu à Nancy, puis il s'est installé à Paris. Le 25 avril 1908, soit près de deux ans après sa sortie de prison, le tribunal des échevins de Strasbourg le convoque pour avoir « émigré à l'étranger » sans prévenir les autorités militaires. Stéphany, réfugié en France, ne donnera pas suite.

Stéphany ne reste pas inactif à Paris. En mars 1907, il fait traduire sa première brochure et la fait éditer par la *Société d'édition et de publications* sous le titre « *Les scandales allemands en Alsace-Lorraine* » avec un sous-titre évocateur « *Mouchardise et inquisitions occultes, survivances dictatoriales, régime d'exception, corruption des hauts fonctionnaires, proxénétisme protégé par la police, Messieurs les officiers* ». Un programme des plus alléchants.

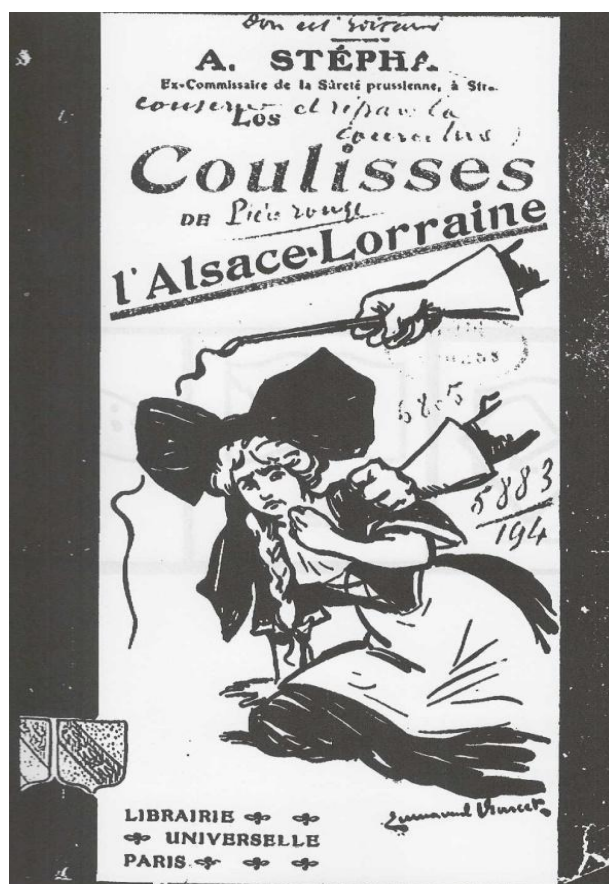
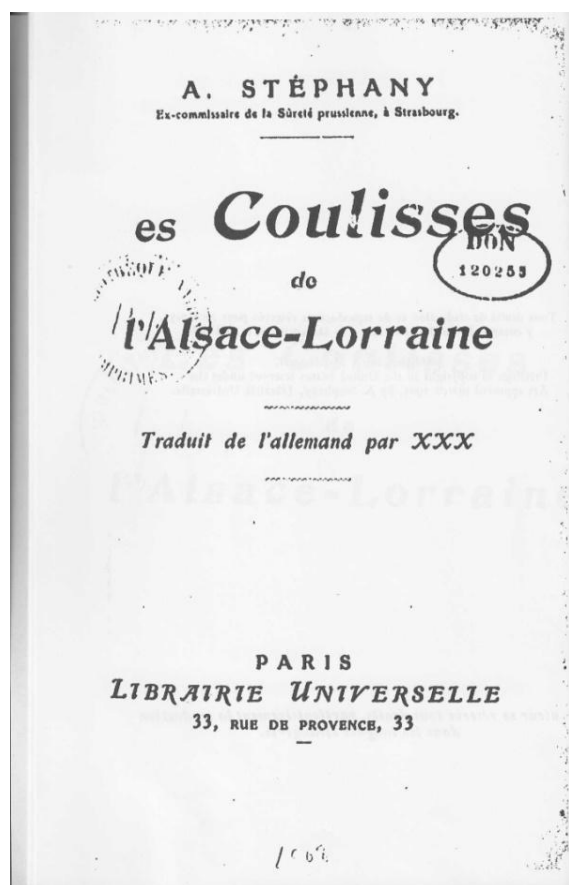


Page de garde et page intérieure de la première brochure de Stéphany, traduite et éditée en 1907 par la Société d'édition et de publications, librairie Félix Juven (Paris). Réimprimée par Hachette livre, numérisée par la BnF (consultable sur le site Gallica).

Stéphany ne va pas en rester là. Motivé par une soif de justice et/ou de vengeance, il dénonce les malversations et les mœurs déplorables de l'administration en éditant, en mars 1908, une nouvelle brochure.

Cette nouvelle parution est du même cru. Stéphany y décrit des fonctionnaires de plus en plus nonchalants, paresseux et corrompus au fur et à mesure que l'on monte dans la hiérarchie. Il cite des noms. Ces dénonciations ne sont suivies que de peu de plaintes, ce qui est étonnant. Certains fonctionnaires sont cependant mutés.

Mais si Stéphany dénonce les pratiques des autres, il oublie fort opportunément de parler de ses investigations à Fegersheim, où il n'a pas hésité à prendre fait et cause pour l'une des parties et donner crédit à des accusations calomnieuses en contrepartie de rémunérations. Il a donc lui-même participé activement au système de corruption qu'il dénonce. On ne peut pas lui reprocher de parler d'un sujet qu'il ne maîtrise pas parfaitement.



Pages intérieures des brochures éditées en deux tomes en mars 1908 par la librairie universelle à Paris et réédité par Hachette livre et numérisé par la BnF (consultables sur le site gallica)

Et il n'a pas fini de nous surprendre, car le voici qui rebondit une nouvelle fois. Le 29 février 1912, *La Liberté* annonce la publication d'une nouvelle brochure « *La grande nation, Der Elssäser Landesveräter und Spion im Dienste des französischen Generalstabes* » édit. Fritz Schröder, 1912. La « grande nation » est la formule employée, à cette époque, pour se moquer de la France. Stéphaney a retourné sa veste de manière spectaculaire. Il s'en prend maintenant à la France et à ses services secrets pour lesquels il a effectué une mission secrète à la frontière d'Alsace-Lorraine après avoir été embauché en 1908 par Monsieur Sebillé (sans doute Jules Sebillé, contrôleur général des services de recherche judiciaire). Ce nouveau pamphlet constitue selon le journaliste de *La Liberté* une critique acerbe du service de contre-espionnage français. Il n'est pas sûr que cette brochure ait eu du succès à sa diffusion, Stéphaney vivait déjà à Bâle.

Comment Stéphaney aborde-t-il la guerre de 1914-1918 ?

Selon la *Straßburger Bürger Zeitung* du 10 juin 1915, il cherche à s'engager volontairement dans le régiment de cavalerie d'Augsbourg afin de réintégrer son rang dans l'armée. Mais du fait de ses nombreux séjours en Suisse, il a perdu la nationalité allemande ce qui lui vaut une détention de sécurité.

Les *Dernières Nouvelles de Strasbourg*, datées du 18 janvier 1930, évoquent, bien des années plus tard, qu'au début de la guerre Stéphaney est détenu à l'hôpital de la prison rue du Fil à Strasbourg, puis envoyé à Berlin où ses offres de services sont déclinées par les autorités.

Cette insistance à vouloir servir le *Reich* devait-elle servir à Stéphaney à retrouver les bonnes grâces de son administration ou est-elle l'expression d'un sentiment patriotique sincère, malgré toutes les attaques passées ?

Le même journal mentionne la parution, en 1930, d'une nouvelle brochure éditée au Luxembourg, *Nemesis*, dans laquelle Stéphaney s'en prend à des fonctionnaires de la Rhénanie qui auraient participé en secret à un mouvement séparatiste !

C'est ici que l'on perd la trace de Stéphaney.

Que faut-il penser de ce personnage haut en couleur, qui n'hésite pas à passer d'une nation à l'autre en dénonçant d'abord les travers de l'administration allemande en Alsace et ensuite ceux des services secrets français ?

Le dernier mot revient au rédacteur de l'article des *Dernières Nouvelles de Strasbourg* (citées plus haut)

« Stéphaney est un individu taré et qui ne mérite aucun intérêt spécial. Il était prêt à toutes les bassesses pour se procurer de l'argent. Ceci ne veut nullement dire que ses révélations sur l'administration allemande en Alsace-Lorraine étaient fausses. Le gros reproche que les alsaciens lui ont adressé, c'est qu'il a lui-même pratiqué les

abus qu'il a flétris. Il les révéla seulement au moment où il fut révoqué de ses fonctions de policier et où il comptait se venger des chefs qui l'avaient sacrifié et où il pensait se procurer des ressources en les signalant à l'opinion publique. ».

L'aubergiste François Ignace Schalck

Le tenancier de l'auberge *Au Soleil*, François Ignace Schalck, devenue entre-temps *l'auberge Au Soleil d'Or*, joue un rôle primordial dans l'affaire Mary.

François Ignace est le cousin de François Antoine Schalck, maire de Fegersheim de 1885 à 1902. On a vu que les élections municipales de juin 1902 ont constitué un désaveu cinglant pour le clan Schalck. Georges Sittler, un autre agriculteur, devient maire et le Dr Louis Mary est reconduit dans sa fonction de conseiller. François Ignace veut nuire à cette municipalité en s'attaquant au Dr Mary avec l'aide du Dr Bastian. Les Schalck reviendront sur le devant de la scène à Fegersheim en 1920. Le fils de François Ignace, Mathias Alfred Schalck deviendra maire et le restera jusqu'en 1942. Il occupera aussi les fonctions de conseiller général de 1925 à 1937. C'est dire le rôle important que cette famille a joué à Fegersheim.

Le Docteur Joseph Bastian

Le Dr Joseph Bastian est né à Bitschhoffen en Alsace du nord en 1869.

Il exerce depuis 1895 les fonctions de médecin cantonal et de maire à Lixheim, près de Sarrebourg. Il est connu pour avoir participé en 1896 à la création d'une caisse « Raiffeisen » et milité pour un projet de chemin de fer devant reliant Reding, Lixheim, Drulingen, Adamswiller.

Le docteur Bastian s'installe à Fegersheim en avril 1900. Il est nommé médecin cantonal à la place du Dr Mary.

Nous ignorons pourquoi il s'installe à Fegersheim, mais au vu de ses responsabilités passées, il espérait sans doute reprendre des engagements politiques. On ignore s'il s'est présenté à des élections municipales, en tous cas il n'a jamais été élu. C'est un conservateur. Jean-Paul Lingelser dans son article « *Nouveaux aspects de l'Histoire municipale de Fegersheim-Ohnheim (1870-1939)* » (op.cit p.123), nous raconte l'anecdote suivante : « *Le 2 juillet 1904, le Dr Bastian fait partie du comité d'accueil d'une association de catholiques d'Ostwald désireuse de s'implanter à Fegersheim. À la gare un corps de sapeurs- pompiers et sa fanfare (S'agit-il du nouveau corps de pompiers? Ce serait surprenant) sont venus à la rencontre des membres de l'association. La manifestation se tient dans la nouvelle salle construite par l'aubergiste François Ignace. Un certain Théophile Huck, curé de Huttenheim, tient les propos suivants sur les médecins : « libéraux, socialistes, anarchistes, nihilistes et*

francs-maçons qui se conduisent comme des charlatans, aucun ne peut vous secourir. Mais un seul médecin peut vous sauver : c'est la sainte église catholique ». Les oreilles du Dr Bastian ont dû siffler...

Pourquoi cet homme de science, engagé socialement et politiquement, s'est-il attaqué à son collègue sur la base de simples rumeurs ? il semble avoir été un médecin consciencieux et apprécié de ses patients.

Le Dr Bastian meurt le 27 juillet 1914 à 45 ans, d'une longue et pénible maladie. Il est enterré à Lipsheim. Le Dr Mary reprend la fonction de médecin cantonal qu'il avait dû céder au Dr Bastian en 1900.

Le Docteur Louis Mary.

Le procès Stéphany ne marque pas la fin des hostilités entre les deux médecins de Fegersheim. Elles reprennent 15 jours après la clôture de celui-ci avec l'intervention publique du *Männerchor* (le Chœur des hommes), créé par le Dr Mary en 1899 qui en est le président.

Le 14 juin 1906, les *Straßburger Neueste Nachrichten* publient une lettre ouverte du *Männerchor*, qui s'indigne d'avoir été accusé de beuveries dans les lettres calomnieuses du Dr Bastian. Il s'offusque : « *L'activité première de nos membres est de chanter et non pas de boire. S'en nier qu'il a pu arriver que l'un ou l'autre boivent jusqu'à plus soif, cela n'est pas pire que dans les autres associations et chez nous (dans le Männerchor) les ouvriers d'usines et les juifs comme le dit de Dr Bastian, se trahissant ainsi, sont aussi respectables que les membres de l'association des anciens combattants que préside le Dr Bastian* ». Les auteurs de la lettre s'interrogent pour finir « *quelle est la noblesse de cette personne qui furète dans le village à l'écoute de commérages de vieilles femmes de Geispolsheim et qui a l'audace de faire entrer ces rumeurs dans le cadre d'une enquête officielle.* »

Le Dr Bastian s'empresse de répondre, le 7 juillet 1906, par la même voie. Il s'indigne que l'on continue à parler de lettre anonyme alors que les procès ont démontré qu'il avait écrit ces lettres, ce qu'il a d'ailleurs reconnu.

Il revient ensuite sur la plainte pour diffamation du docteur Mary auprès du tribunal des échevins et s'étonne que le Dr Mary se soit opposé à la production de l'ensemble des lettres au cours de ce procès.

Il précise ensuite que le Dr Mary, qui avait pourtant donné son accord pour que ces écrits soient produits dans le cadre d'une procédure d'appel, a retiré sa plainte le jour même où la commission du tribunal judiciaire de Strasbourg était en gare pour se rendre à Geispolsheim afin d'auditionner une femme alitée chez elle. Le procès a été clos ainsi...

Un épisode bien étrange que le Dr Bastian commente en disant que si une nouvelle audience en appel avait lieu, il aurait produit une foule de témoins pour démontrer « *qu'il s'agissait de bien autre chose que de simples commérages de village* ».

Le *Männerchor* répond le 10 juillet dans les *Straßburger Neueste Nachrichten* en affirmant une nouvelle fois que la lettre est restée anonyme à la demande expresse du Dr Bastian au commissaire Stéphaney.

Il conteste aussi le fait que le Dr Bastian a agi par devoir dans le cadre d'une enquête officielle ; il cherchait simplement à nuire au Dr Mary.

L'échange de courrier par presse interposée s'arrête là, ce qui ne signifie pas nécessairement que les débats se sont arrêtés à Fegersheim, mais nous n'en avons plus d'écho.

Nous ignorons si le Dr Mary a été affecté par ces graves accusations. Il a poursuivi ses engagements sociaux et politiques. Les habitants de Fegersheim ne semblent pas l'avoir « lâché », la suite de sa carrière le prouve.

Après le procès, le 15 septembre 1906, le Dr Mary publie un manifeste dans lequel il préconise un nouvel ordre social, économique et politique. Son programme s'articule autour des thèmes de la liberté, des droits pour tous, de l'enseignement, du progrès social. Plus tard, il fonde à l'auberge *La Rose* de Fegersheim, la section locale du parti libéral pour le district d'Erstein qu'il présidera à partir de novembre 1906 (*Der Elsässer du 14 novembre 1906*).

Le 18 septembre 1906, des élections cantonales ont lieu. Le Dr Mary s'y présente pour la première fois au nom du parti libéral. Lui font face, un candidat social-démocrate d'Eschau (Hoffmann) et un représentant du parti du centre (Reck). Avec 933 voix (26,7% de suffrages exprimés), il n'arrive qu'en troisième position, mais selon la presse il s'agit d'un résultat fort encourageant. À Fegersheim, cependant, il arrive largement en première position avec 58 % des suffrages exprimés (*Straßburger Neueste Nachrichten du 18 septembre 1906*). On peut en déduire que sa notoriété n'a pas été affectée par les événements récents.

Le Dr Mary poursuit son engagement militant et politique jusqu'à son décès. De 1896 à 1919, il est réélu à chaque renouvellement du conseil municipal. Suite aux élections de 1919, son groupe remporte la majorité des sièges, et le 10 décembre, il est élu maire. Il n'occupe cependant jamais cette fonction car il décède prématurément le 5 janvier 1920.

Sur le plan médical, il est également innovant. Dans le bâtiment qu'il fait construire dans la cour de sa propriété et qui ressemble à une chapelle au 37 rue de Lyon, il pratique une médecine selon des principes de l'abbé Kneipp à base de bains d'eau froide et de plantes.

Le Dr Mary aime le chant. En 1898, il fonde une chorale d'hommes (*Männerchor*) qu'il préside et dirige lui-même. Ce même *Männerchor* sera son soutien indéfectible lors du procès. Le 27 mai, soit 5 jour avant le procès Stéphany, il se produit encore dans son village natal de Soufflenheim à l'occasion de l'inauguration d'une nouvelle salle des fêtes ! (*Der Elsässer* » du 01 février 1906).

Quand la guerre éclate, il crée des formations pour assistants médicaux, et, à la fin de la guerre, il soigne les blessés du 248ème régiment d'infanterie basé à Fegersheim avec l'aide de sa fille Lucie. C'est ainsi que cette dernière rencontre son futur mari, le capitaine Joseph Ulysse Justin Guillaud qui deviendra le chef de la résistance de la XVle région de l'ORA (Organisation de la Résistance de l'Armée), sera arrêté à Toulouse par les Allemands et fusillé le 11 mai 1944 à Castelmaurou, près de Toulouse.

Le fils de Louis Mary, embrassera aussi la carrière de médecin et présidera le *Männerchor*. Puis, il quitte Fegersheim.

Et le corps des pompiers de Fegersheim...

par lequel tout a commencé.

Dans le livre du centième anniversaire du Crédit Mutuel (édition Coprur 1982), le président de l'époque, Raymond Schaal, fait remonter la date de création de leur corps au 12 janvier 1903. On peut donc en déduire qu'un nouveau corps de pompiers, en remplacement ou en doublon avec celui existant, a bien vu le jour. Le Dr Mary aurait donc eu gain de cause auprès du Kreisdirektor malgré le rapport qui l'accablait !

Dans le livre « *Fegersheim-Ohnheim, entre Ill, Scheer et Andlau* » paru en 2005 dans la collection *Mémoire et vie*, Bertrand Rietsch écrit que le conseil municipal du 8 mars 1903 refuse de soutenir le nouveau corps de pompiers, « *d'autres buts que la sécurité et l'ordre publics ayant guidé le choix* » et doutant que « *le comité-directeur du nouveau corps possède des connaissances nécessaires pour l'utilisation du matériel et la compétence pour diriger ce corps.* » Il regrette également « *qu'aucun artisan n'a été retenu, ni aucun sapeur-pompier d'Ohnheim* ».

Cette prise de position est assez surprenante quand on sait que l'initiative a été lancée par le Dr Mary, membre du conseil et de la majorité municipale du maire Georges Sittler. On apprend aussi que le conseil a blâmé le maire pour « *duplicité* ». Le différend entre la municipalité et le corps de pompiers va se poursuivre pendant plusieurs années jusqu'à ce que ce dernier accepte de se dissoudre pour se reformer en un nouveau corps. Cela sera chose faite et dans sa séance du 6 janvier 1911, le conseil municipal accorde un crédit de 100 Marks pour l'acquisition de nouveau matériel.

Conclusion

Cette histoire nous montre comment un simple fait divers local, a conduit à alimenter une affaire qui a secoué la haute administration et le monde politique de l'époque.

À aucun moment les protagonistes locaux n'ont pu imaginer qu'ils seraient impliqués dans une affaire d'Etat et qu'ils allaient se retrouver au tribunal correctionnel de Strasbourg le 1^{er} juin 1906 pour des faits qui les ont largement dépassés.

Cette histoire ou plutôt les deux histoires imbriquées l'une dans l'autre nous renseignent sur l'état d'esprit des gens dans cette époque.

Au niveau national, l'Alsace faisait partie du Reich allemand depuis plus de trente ans, mais les Alsaciens ne bénéficiaient toujours pas des mêmes droits que leurs compatriotes des autres « *Länder* ». Cette situation explique sans doute la persistance de la méfiance des Alsaciens vis-à-vis du Reich et de son administration tatillonne et suspicieuse. Cette attitude s'est, selon beaucoup de témoignages, souvent transformée en haine lors de l'entrée en guerre en 1914.

S'il faut prendre les pamphlets de Stéphanie avec prudence – ses motivations reposant essentiellement sur un esprit de revanche et d'appât du gain – ils témoignent néanmoins d'une incompréhension réciproque malgré les grands progrès sociaux et une certaine opulence économique durant cette période.

Au niveau local, on comprend bien que l'ambiance est délétère. L'ancien monde rural, représenté ici par la famille Schalck et le Dr Bastian, a beaucoup de mal à accepter l'émergence de nouvelles idées qui se traduisent par un douloureux fiasco électoral aux élections municipales de 1902 pour le camp conservateur. Certains sont prêts à toutes les bassesses, aux accusations les plus graves s'appuyant sur des rumeurs pour salir le camp opposé. Toujours est-il qu'on ne trouve pas de réponse définitive dans la presse de l'époque sur les fondements de ces rumeurs. De même qu'on n'a pas d'explication sur la quasi absence de plaintes pour diffamation des personnalités visées par les accusations du commissaire Stéphanie.

Si l'accès facilité à la presse ancienne, au travers de sa numérisation et sa mise à disposition par la Bibliothèque Nationale de France, nous donne accès à des masses de données, leur interprétation et les leçons qu'on peut en tirer doivent être faites avec prudence et vérifiées par la recherche historique.

Bernard Schaal

Mars 2026